



HOCKEY U9 EN DEMI-GLACE

RÈGLES DE JEU

- 4 c. 4 (recommandé)
- Échauffement de 3 minutes | 2 périodes avec une horloge de fonctionnement ne dépassant pas 60 minutes.
- Mises au jeu – Seulement 2 mises au jeu par match Une mise au jeu pour débiter la première période et une mise au jeu pour débiter la deuxième période.
- On ne compte pas les points.
- Les deux matchs sont synchronisés.
- Les joueurs donnent à l'équipe adverse une demie après un but marqué.
- la rondelle bleue (4oz) ou la rondelle noire (60z) sont acceptables.

CHANGEMENTS

- Changement aux 2 minutes déterminé par une sonnerie ou un coup de sifflet.
- Lorsque la sonnerie ou le sifflet signale un changement, les joueurs doivent laisser la rondelle et se rendre au banc. Si un joueur fait un double changement, il doit aussi retourner au banc avant de retourner sur la glace.

ARBITRER EN DEMI-GLACE

- Un arbitre de Hockey Nouveau-Brunswick est requis pour chaque match.
- Deux matchs en demi-glace nécessitent deux arbitres.
- Changement de possession – Si un gardien de but immobilise la rondelle, l'arbitre doit siffler pour indiquer que l'équipe en attaque doit reculer et que l'équipe en défense doit en prendre possession.
- Rondelle hors-jeu – L'équipe fautive recule et l'arbitre donne une nouvelle rondelle à l'équipe défensive.

PÉNALITÉS

- L'arbitre va indiquer les pénalités mineures en levant la main. L'arbitre informe ensuite l'entraîneur sur la glace (il doit y avoir un entraîneur de chaque équipe sur la glace). L'entraîneur explique la pénalité au joueur à ce moment-là (en dehors du jeu). Une fois l'explication donnée, le joueur retourne au jeu.
- Si l'équipe fautive contrôle le jeu après l'infraction, l'arbitre sifflera et demandera un changement de possession de la rondelle. L'équipe non fautive doit avoir suffisamment d'espace pour jouer la rondelle (tampon de 3 mètres).

ÉQUIPEMENT RECOMMANDÉ

- Diviseurs de patinoire | Bandes | Diviseurs coussinés
- Petits filets 3 x 4 (si disponibles)
- Cible d'entraînement disponible (si l'équipe n'a pas de gardien de but)

STRUCTURE SAISONNIÈRE HOCKEY U9

- Aucun match avant le 15 novembre de la saison en cours.
- Le nombre maximal de matchs pouvant être joués au hockey U9 est 35. Cela inclut les matchs de jamborées.
- Les équipes de hockey U9 2 et U9 mixte (U9 1 et 2) ne peuvent commencer les matchs pleine glace avant le 15 janvier.
- Pas de gardiens de but à temps plein – Chaque équipe doit faire la rotation de l'équipement de gardien de but entre les joueurs qui souhaitent essayer cette position.

www.hnb.ca

